

GYM
VALAIS
WALLIS



RÈGLEMENT 2023

QUALIFICATIONS

GYMNASTIQUE

I. GENERALITES

1. Responsabilité

Les Qualifications gymnastique sont placées sous la responsabilité de la CT de Gym Valais-Wallis et organisées par la société de gymnastique **l'Helvetia de Charrat**.



2. Déroulement des concours

Dates : 29 et 30 avril 2023
Lieu : Salle polyvalente
Avenue de la Gare 3, 1906 Charrat

3. Disciplines

- Tests « Fille ».
- Tests « Jeunesse »
- Tests « Active »

4. Participation

- Sélection obligatoire pour le Championnat valaisan.
- Gymnastes de Gym Valais-Wallis concourant en tests «Fille», «Jeunesse» et « Actives »
- Gymnastes dès 7 ans (2016).
- Chaque gymnaste doit se munir de sa carte de membre FSG.
Conformément au règlement, les participantes déclarées comme membres actifs FSG, sont assurées auprès de la CAS de la FSG pour la responsabilité civile, les bris de lunette et les accidents.
-  **Les sociétés ont l'obligation d'inscrire un juge pour 15 gymnastes : Si aucun juge n'est inscrit, les gymnastes concourent sans être classées. Si le nombre de juges est insuffisant, la société est sanctionnée par une amende.**
Les personnes inscrites comme juge ne seront considérées comme tel qu'à la condition d'avoir suivi 2 cours de juge dans l'année. En cas d'empêchement majeur, elles devront s'adresser à Joëlle Pellaton pour bénéficier d'un coaching personnel lors d'un entraînement de gymnastique.
-  **Pour obtenir un brevet de juge cantonal, les personnes en formation doivent obligatoirement juger les 3 concours (2, pour les tests Actives).**
- En cas de consommation avérée de produits illicites par un/une gymnaste, la direction de concours se réserve le droit de l'exclure de la compétition.
- Les participants aux fêtes/concours en public sont informés qu'ils peuvent être pris en photo ou filmés lors de leurs productions. Ces documents pourront se retrouver sur le site de Gym Valais-Wallis mais ne seront en aucun cas utilisés pour faire de la publicité payante.

5. Inscriptions

- **Toutes les gymnastes doivent être inscrites dans FSG-Admin au 15 novembre 2022 faute de quoi, il ne sera pas possible de les inscrire « online »**
- Les inscriptions doivent être effectuées sur le site de Gym Valais Wallis : <https://inscription.gymvalais.ch/>
Deux personnes par société (président et responsable technique) recevront un login pour effectuer les inscriptions et accéder à la marche à suivre disponible sur le site.

En cas de problème, contactez l'administrateur : François Boand,
fboand@netplus.ch

- Ouverture des inscriptions : **1 décembre 2022**
Délai d'inscription : **22 janvier 2023.**
- Aucune inscription tardive ne sera prise en considération.

6. Finance

- Finance d'inscription Fr. 25.- par gymnaste
montant à verser sur le compte :

Raiffeisen SION et Région,
GYM VALAIS-WALLIS, 3960 SIERRE,
IBAN N° CH76 8080 8002 9429 5574 7

- **Délai de paiement : 22 janvier 2023.**
Préciser le motif de paiement : société, concours
- **Gym Valais-Wallis se réserve le droit de facturer les mutations tardives.**
- Faire parvenir une preuve de paiement par email ou courrier à :
Françoise Papilloud - Pré-Fleuri 29 - 1963 Vétroz
079 281 60 20 morandf@netplus.ch

Vos inscriptions ne seront pas prises en compte tant que votre paiement ne nous sera pas parvenu.

- Les finances d'inscriptions ne seront pas remboursées même sur présentation d'un certificat médical.
- Tous les prix souvenirs commandés dans les délais seront transmis aux moniteurs, y compris pour les gymnastes absents.

7. MESURES DE PROTECTION SANITAIRE

- L'évolution de la situation sanitaire pourrait nécessiter la mise en place de directives spécifiques. Dans tous les cas, il faudra se conformer aux décisions de nos autorités.

- La responsable manifestation informera par email les moniteurs de toute modification susceptible de survenir dans un court délai avant le concours.
- Toutes les personnes présentes devront suivre les directives publiées dans le carnet de fête concernant l'organisation de la journée : Pass Covid, port du masque, présence du public, etc...

8. Sélection

- **Les 25 premières** de chaque test seront qualifiées pour le championnat valaisan pour autant qu'elles aient réussi leur test.
- Si une gymnaste ne peut pas participer à ces Qualifications gymnastique pour une raison valable (blessure, maladie avec certificat médical, communion ou confirmation), un rattrapage peut être organisé lors d'un entraînement (à définir). Si le résultat est égal ou meilleur que celui de la dernière sélectionnée, celle-ci pourra participer au Championnat valaisan.
Une demande écrite sera adressée à la responsable manifestation.

9. Tenue

- Toutes les gymnastes participant aux Qualifications gymnastique de Gym Valais-Wallis sont tenues de se présenter pour la cérémonie de la distribution des prix.
- Lors du défilé, les gymnastes accompagnées d'une monitrice par société se présentent en tenue gymnique.
- Les gymnastes qui ne se présentent pas à la proclamation des résultats ne reçoivent pas leur médaille. Exception sera faite pour les absences justifiées annoncées au préalable à la direction de concours.
- Toutes les monitrices se présentent sur la place de concours en tenue gymnique. Elles seront un exemple pour les gymnastes. La direction de concours se réserve le droit d'exclure une monitrice, dont la tenue ne serait pas conforme.
- Merci de respecter les règles élémentaires de savoir-vivre dans les gradins, les vestiaires et sur l'emplacement de concours. Une attitude fair-play est attendue de la part des gymnastes, des moniteurs et des spectateurs.

10. Cartes de tests

- Elles doivent être impérativement remplies par l'entraîneur avant la compétition et apportées à l'appel des gymnastes.
- Les cartes signées de tous les tests seront distribuées après la remise des prix.
- Aux monitrices de remplir les notes.

11. Résultats

- Une ou deux proclamations de résultats avec défilé des gymnastes sont prévues dans la journée.
- **Ils seront affichés dans les locaux de compétition et transmis aux moniteurs après la remise de prix.**
Ils seront également publiés sur le site www.gymvalais.ch après la dernière proclamation officielle de la journée.

12. Classements

- Médailles pour les 3 premières de chaque test.
- Chaque gymnaste inscrite recevra un prix souvenir. Ces prix doivent être retirés par la monitrice après la proclamation des résultats.

II. PRESCRIPTIONS DE CONCOURS

1. Possibilité de tests

- | | | | |
|--------|-----------------|-----------------------------------|------------------------|
| • TF1A | Fille 1A | sans engin | 2016-2015 |
| • TF1B | Fille 1B | ballon | 2015-2014 |
| • TF1C | Fille 1C | ruban | 2014-2013 |
| • T1A | Jeunesse 1A | sans engin | 2014-2012 |
| • T1B | Jeunesse 1B | massues | 2014-2010 |
| • T1C | Jeunesse 1C | cerceau | 2014-2010 |
| • T2 | Jeunesse 2A | sans engin – corde | 2014-2008 |
| • T2B | Jeunesse 2B | ruban - ballon | 2014-2008 |
| • T3 | Jeunesse 3 | ballon – cerceau - massues | 2014-2006 |
| • T4 | Active 4 | ballon – s/engin - massues | |
| • T5 | Active 5 | corde - cerceau – ruban | avoir réussi le test 4 |
| • T6 | Active 6 | balle - corde - s/engin | avoir réussi le test 5 |
| • T7 | Active 7 | balle - massues - cerceau – ruban | avoir réussi le test 6 |

2. Directives

- Chaque gymnaste ne peut participer qu'à un seul test.
- Les gymnastes des tests Filles et Jeunesse qui sont arrivés sur le podium du Championnat Valaisan 2022 ont l'obligation de changer de tests. Pour les catégories Actives, seuls les gymnastes ayant obtenu la première place, doivent passer à la catégorie supérieure.
- La chronologie des tests Jeunesse 1A-1B-1C et Jeunesse 2A-2B ne doit pas être obligatoirement respectée.

- Pour le test Actives 7, toute gymnaste peut concourir dans le même test sans limite dans le temps.
- Toutes les parties de chaque test doivent être présentées.
- Un manque flagrant de fair-play de la part d'un gymnaste (écarts de langage sur et en dehors du praticable, non-respect du matériel, non maîtrise de soi...) sera sanctionné par une déduction d'ordre de 0,5 points sur la note finale.

3. Ordre de passage

Liste établie préalablement et affichée le jour même dans les locaux de compétition.

4. Jugement

- Selon les directives Gymnastique FSG en vigueur lors du concours.
- Si une gymnaste abandonne le test et quitte la surface de compétition, elle n'a pas le droit de le refaire et sera évaluée avec la déduction maximale. Cela veut dire que la note sera de 4.00 points.
- Si une gymnaste interrompt son test, mais ne quitte pas la surface de compétition, elle sera évaluée uniquement sur la partie qu'elle a exécutée.
- Toutes réclamations sont à adresser uniquement à la cheffe juge, sous peine de déductions aux gymnastes de la société.

III. DISPOSITIONS FINALES

- Les moniteurs et monitrices ou gymnastes qui agissent contrairement aux prescriptions et directives des autorités de Gym Valais-Wallis.
- Des réclamations éventuelles relatives aux concours sont à formuler par écrit au chef de place dans les 15 minutes qui suivent la fin des concours de la catégorie concernée, moyennant un versement de Fr. 100.00. Les décisions prises suite aux réclamations sont sans appel.
- Tous les cas non prévus dans les présentes prescriptions de concours seront étudiés par la CT de Gym Valais-Wallis.
- Les décisions prises sont sans appel.

Le Comité Technique Gym Valais-Wallis
Novembre 2022

*Merci de votre collaboration et de votre participation !
Gym Valais vous souhaite, ainsi qu'à vos gymnastes, plein succès pour les compétitions à venir*
